

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 27 présents : 21 votants : 23

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session publique ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude LABARRE, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2021

PRÉSENTS : Mmes et MM. Michel AUBRY, Hervé BELLANGER, Chantal BERNARD, Stéphanie BIDET, Eloïse CHEMIN, Jean-Pierre CLAVAUD, Franck EYMARD, Claudine GILLET, Robert GROSSEAU, Angélique GUERIN, Béatrice JOLLY, Claude LABARRE, Pierre-Yves LEBRETON, Christine LEROUX, Luc MAIREAUX, Romuald MARTIN, Mikaël PERRAY, Isabelle PRAUD, Jean-Noël REMIA, Delphine ROUSSET et Emmanuelle SAULQUIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mmes et Mrs Muriel CHIFFOLEAU (procuration à Isabelle PRAUD), Christiane FOURAGE (procuration à Romuald MARTIN), François LE MAUFF, Audrey MOKHTAR, Olivier NICOT et Didier SORIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Stéphanie BIDET est désignée secrétaire de séance.

ASSISTANTE : Mme Christine ORAIN, Secrétaire Générale

AVIS SUR LE PROJET DU PARC EOLIEN DE BOUVRON

Monsieur le Maire expose que la Préfecture l'a informé de la mise en place d'une enquête publique pour le projet de parc éolien de Bouvron-Blain porté par la Société SARL EE Bouvron. Cette enquête aura lieu à la mairie de Bouvron du 6 décembre 2021 au 19 janvier 2022. En tant que commune située dans un rayon de six kilomètres, et conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci.

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire des communes de Blain et Bouvron.

Vu l'arrêté n°2021/ICPE/288 de la Préfecture de la Loire Atlantique, portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de parc éolien de Bouvron Blain SARL EE Bouvron-communes de Bouvron et Blain ;

Vu le dossier d'enquête publique mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Loire Atlantique et mis à disposition des élus de Fay de Bretagne en mairie ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 0 voix "pour", 8 abstentions et 15 voix "contre" le projet du parc éolien de Bouvron-Blain porté par la Société SARL EE Bouvron pour les raisons suivantes :

Une multitude de projets apparaissent sur le territoire tels que ceux de Bouvron-Blain porté par la Société SARL EE Bouvron et celui de l'Hôtel de France à Blain. D'autres porteurs de projet ont également pris contact avec M. le Maire. Le conseil municipal, dans sa majorité, ne veut pas que le territoire devienne un berceau d'éoliennes.

Tout en étant plutôt favorable aux énergies vertes, une majorité du conseil municipal doute du caractère écologique de cette production énergétique. Il déplore la pollution due aux matériaux utilisés pour la construction des éoliennes qu'on ne sait pas recycler, notamment les pâles en carbone. Les socles sont rarement enlevés suite au démantèlement des éoliennes et des tonnes de béton restent ainsi en terre.

Le conseil municipal souligne également que la communication sur ce projet a manqué. Situés à 6 km de Bouvron, les élus de Fay de Bretagne découvrent ce projet au moment de l'enquête publique. Alors que les Fayens les plus proches habitent à 4,5 km des futures éoliennes ! La Société EEF n'a pas suffisamment communiqué auprès des Fayens,

Enfin, par solidarité avec la commune de Bouvron, directement impactée par ce projet et opposée à ce parc éolien, le conseil municipal de Fay de Bretagne donne un avis défavorable au projet de parc éolien Bouvron-Blain par la Société EE Bouvron.

Le Maire
Claude LABARRE



Le Maire

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publié en Mairie le 16 décembre 2021